



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
10 AVRIL 2025

Délibération n° 2025/14

Date de la convocation : 03/04/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 10
Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : Budget CCAS ET RESIDENCE AUTONOMIE : Admission en non-valeur – Exercice 2023 – Titre 39

Considérant la liste des pièces irrécouvrables adressée par la Trésorerie pour une demande d'admission en non-valeur d'un titre 39 sur l'exercice budgétaire de la Résidence Autonomie 2023 pour un montant de 204.00 €,

Vu – l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- 1 – d'admettre en non-valeur le titre 39 exercice budgétaire 2023 de la Résidence Autonomie concernant un montant de 204 €
- 2 – d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2025.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL

Transmis en Préfecture : 24 avril 2025
Affichage : 24 avril 2025



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE

